



UAR 3225

Plateforme MAPS *Imagerie des patrimoines et spatialisation*

Responsable Alexandra Legrand – UAR 3225

Charte des utilisateurs - Microscopie optique

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Unité :

Equipe :

Reconnais :

- avoir pris connaissance de la charte des utilisateurs de la plateforme MAPS et m'engage à la respecter,
- avoir reçu ce jour un badge nominatif avec ma photo, me permettant d'accéder à la plateforme.

Date et Signature de l'utilisateur :

Signature du Directeur d'UMR :

Signature du responsable d'équipe (pour les équipes d'ARSCAN):

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :
alexandra.pineau@cnr.fr, 01.46.69.24.94, bureau 064G, RDC.

Original conservé par le service
Copie à l'utilisateur

1/ Accès à la plateforme MAPS

La plateforme MAPS est située en salles 058G au rez-de-chaussée de la MSH Mondes. Les horaires d'accès à cette salle sont de **9 h à 18 h du lundi au vendredi**.

L'accès à la plateforme est soumis à autorisation. Cette autorisation est strictement personnelle et ne peut être en aucun cas cédée, même temporairement, à un tiers. Cette autorisation peut être annulée à tout moment en cas de non-respect des règles d'utilisation. L'utilisateur s'engage à ne pas faire entrer une tierce personne dans la salle pour un travail collaboratif sans en avoir au préalable informé la responsable du service.

La réservation se fait par l'intermédiaire du logiciel de réservation de salles de l'intranet du site web de la MSH Mondes <http://www.mae.u-paris10.fr/intranet/sallemae/> Toute modification ou annulation d'une réservation doit être indiquée à l'accueil par mail : msh-monde.accueil@cnr.fr

L'accès aux salles se fait par l'intermédiaire de l'accueil, où l'utilisateur peut retirer la clé de la salle en échange de son badge d'accès nominatif. Il pourra le récupérer une fois la clé rendue à l'accueil. Il est demandé à l'utilisateur de déposer la clé de la salle à l'accueil en cas d'absence prolongée notamment lors de la pause déjeuner.

L'utilisateur devra restituer son badge au service une fois ses analyses définitivement terminées.

2/ Règles d'utilisation et de bon usage de la plateforme MAPS

Tout utilisateur de la plateforme est responsable de l'usage des appareils optiques, numériques et informatiques, qui lui sont mis à disposition.

L'utilisateur est donc prié de prendre soin du matériel et de le manipuler avec précaution. Si l'utilisateur est dans l'obligation de déplacer les appareils, microscopes, fibres optiques ou caméra numérique, il est prié de les remettre à leur place une fois son travail terminé.

- Si l'utilisateur est dans l'obligation de retirer ou de déplacer les accessoires installés initialement sur les microscopes (objectifs, platines, etc.), il est prié de les remettre à leur place une fois son travail terminé.
- Si l'utilisateur est dans l'obligation de modifier les paramètres du logiciel d'acquisition et de traitement d'images, il est prié de les réinitialiser dans la configuration d'origine.

Toute réparation ou remplacement de matériel endommagé à la suite d'une mauvaise manipulation de la part de l'utilisateur, sera à la charge financière de l'unité à laquelle il est rattaché.

Aucun fichier ne sera stocké au long terme sur les disques durs des ordinateurs. L'utilisateur doit donc veiller à sauvegarder régulièrement les fichiers et les images générés sur des appareils de stockage personnels, sous peine de se les voir effacer.

L'utilisateur ne doit en aucun cas laisser dans la salle, des échantillons ou des documents de travail, quels qu'ils soient.

L'utilisateur doit veiller à bien éteindre la lumière et les appareils : microscopes, ordinateurs, caméras, lorsqu'il quitte la salle.

L'utilisateur doit veiller à la propreté et au rangement de la salle. L'utilisateur n'est pas autorisé à manger dans la salle.

3/ Respect de la législation concernant les logiciels

Il est strictement interdit d'effectuer des copies du logiciel d'acquisition et de traitement d'images. L'utilisateur s'engage par ailleurs à ne pas installer de logiciels quels qu'ils soient sur les postes informatiques de la plateforme.

4/ Préservation de l'intégrité des systèmes informatiques

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber le bon fonctionnement des systèmes informatiques par une manipulation anormale du matériel. Il doit s'assurer que ses appareils de stockage personnels sont exempts de tout logiciel parasite connu sous le nom générique de virus, chevaux de Troie, bombes logiques, etc.

5/ Diffusion des données

En contrepartie de l'utilisation des équipements de la plateforme, l'utilisateur s'engage à verser une partie de ses clichés légendés et vidéos réalisés avec l'équipement du service,

afin de contribuer aux différentes opérations de diffusion et de valorisation que l'USR pourrait mettre en place. L'accord de l'auteur des clichés et vidéos versés sera sollicité avant chaque utilisation.

L'utilisateur s'engage à citer le service dans les **remerciements des publications** émanant de résultats obtenus avec les équipements de la plateforme MAPS *Imagerie des patrimoines et spatialisation* et/ou l'intervention de son personnel. Pour cela, la phrase type suivante est proposée:

Les analyses ont été réalisées au sein de la Plateforme MAPS Imagerie des patrimoines et spatialisation de la MSH Mondes (UAR 3225 CNRS, Nanterre).

The analysis was done with the equipment of the MAPS Platform of the MSH Mondes (UAR 3225 CNRS, Nanterre).

Il est également demandé aux utilisateurs de communiquer les références de toutes publications impliquant des travaux effectués avec l'équipement de la plateforme.

6/ Application

La présente charte s'applique à tous les utilisateurs de la plateforme MAPS quel que soit leur statut.

Tout manquement à ces règles entraînera l'annulation de l'autorisation d'accès.